

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MINIGNAN ET FILS TRANSPORT » en abrégé « MFT »

Siège Abidjan, Abobo, ABIDJAN ; ABOBO, PK 18
AGRIPAC, non loin de l'ECOLE SOLEIL, lot 94, ILOT 09,
Section : AB parcelle : 79, Lot 94, Ilot 09

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/11/2023 , et enregistrés au CEPICI le 01/12/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MINIGNAN ET FILS TRANSPORT »

en abrégé « MFT »

Objet : - TRANSPORT DE MARCHANDISES ET DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux.

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Abobo, ABIDJAN ; ABOBO, PK 18
AGRIPAC, non loin de l'ECOLE SOLEIL, lot 94, ILOT 09,
Section : AB parcelle : 79, Lot 94, Ilot 09

Dirigeant(s) M CAMARA BOURLAYE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-06991 du 08/12/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°86751/GTCA/RC/2023 du 08/12/2023

